



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DU NOUVEAU PONT BANANE

JEUDI 1^{ER} AOÛT

RD16 Route du Tévelave

Les Aviron



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Avec vous pour notre territoire

LE MOT DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental est un acteur incontournable de la mobilité du territoire puisqu'il permet de desservir tous les hauts de La Réunion, en gérant un réseau structurant important de 724 km de routes, dont 430 km sont des routes de montagne.

Notre Collectivité se doit ainsi de tenir compte des contraintes naturelles fortes et de nous adapter aux terrains desservis. Notre patrimoine infrastructurel est par conséquent très riche avec près de 400 ponts qui permettent de franchir les brèches naturelles et cours d'eau.

Nos investissements sont aussi à la hauteur des enjeux, avec un budget annuel de près de 30 millions d'euros consacrés pour entretenir ce patrimoine routier mais également pour l'améliorer et le compléter.

Notre responsabilité d'élus, aux côtés des ingénieurs, est de nous évertuer à poursuivre ce travail phénoménal d'adaptation et de résilience du territoire face aux enjeux démographique, climatique, et celui de la sécurité des usagers.

L'élargissement du Pont Banane est un exemple marquant notre esprit d'anticipation et d'adaptation. Je veux remercier toutes les parties prenantes à ce projet qui aura coûté 1,8 millions d'euros à la Collectivité, dont une subvention de l'Etat de 900 000 euros.

Cyrille MELCHIOR

SÉCURISATION ET USAGERS

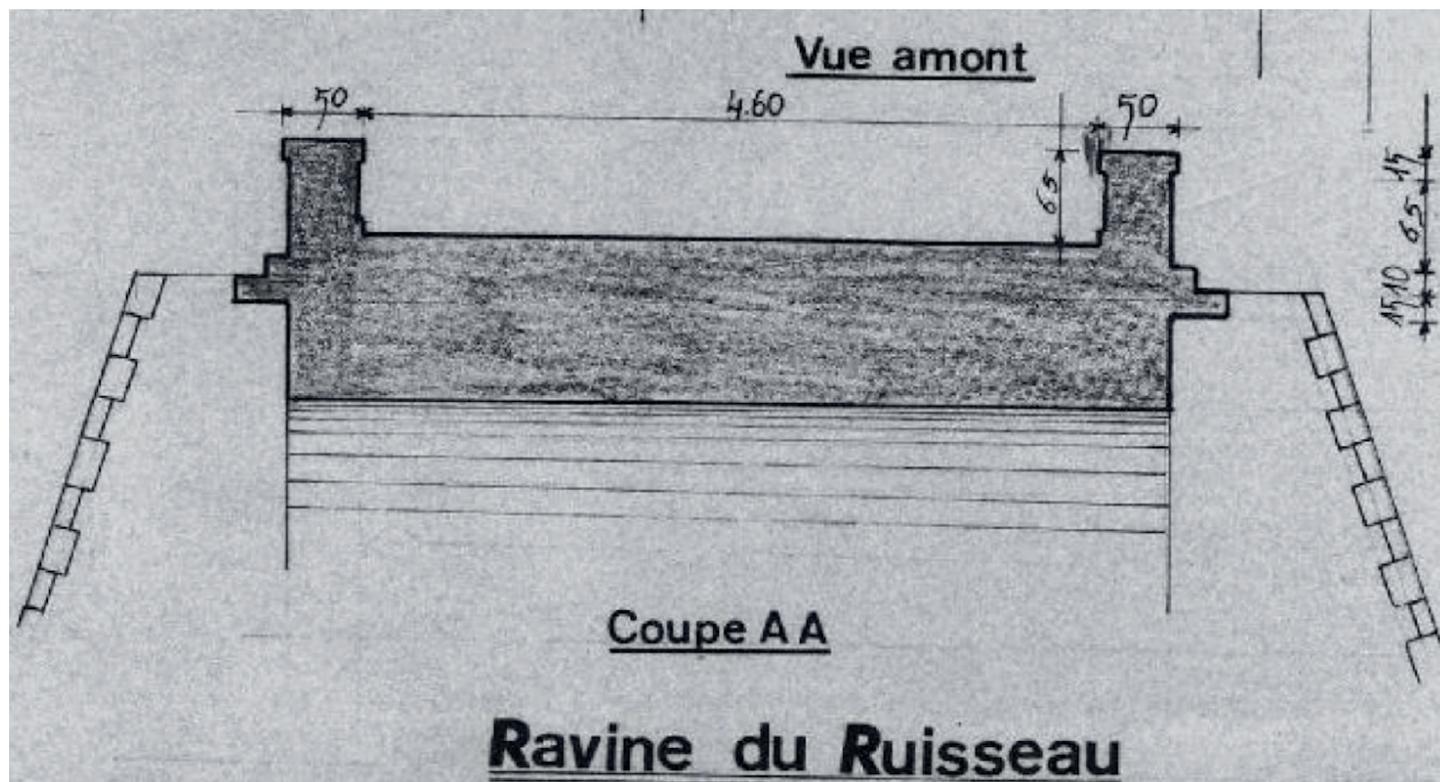
ET CONFORT DE L'USAGER

L'élargissement de l'ouvrage du pont Banane répond aux orientations de la collectivité départementale en matière de sécurisation de son réseau et de confort de l'utilisateur.

Le pont Banane permet de relier la ville des Avirons et le quartier du Tévelave.

Cependant, l'étroitesse de l'ouvrage construit en 1913 créait un alternat de fait, sur la route départementale n° 16.

En raison de l'augmentation constante du trafic dans cette zone, il était nécessaire de créer un ouvrage plus large permettant aux véhicules de se croiser et aux piétons de cheminer en partie aval sur un trottoir sécurisé comme présenté ci-après.



Coupe de l'ancien ouvrage de 1913

UN NOUVEL OUVRAGE PLUS LARGE

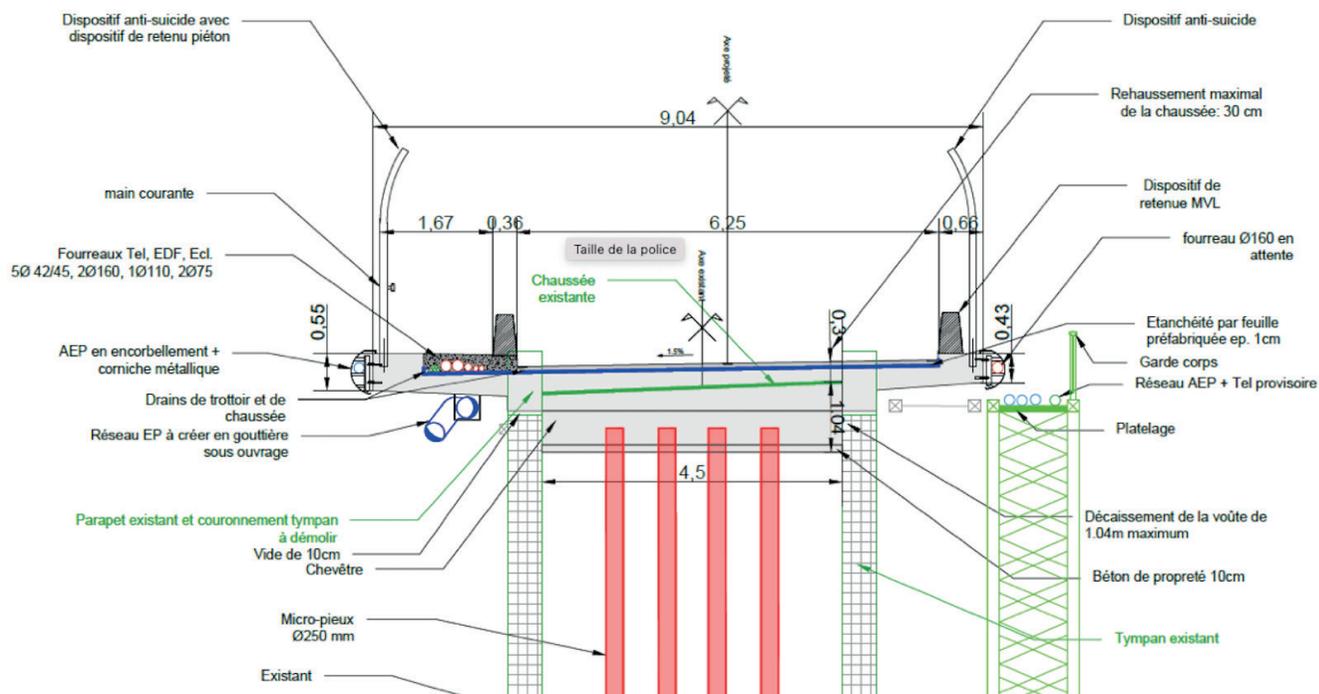


Le franchissement de la ravine est assuré par un ouvrage d'art d'environ 15 m de portée, composé d'une dalle en béton armé fondée sur des appuis en micropieux. Le nouvel ouvrage plus large et plus lourd que l'ouvrage historique n'est pas en contact avec ce dernier mais le survole de quelques centimètres pour garder l'aspect historique du site. Avant tous travaux, le dévoiement des nombreux réseaux présent sur site a été réalisé avec la mise en place en amont de l'ouvrage d'une passerelle métallique.

UN NOUVEL OUVRAGE PLUS LARGE

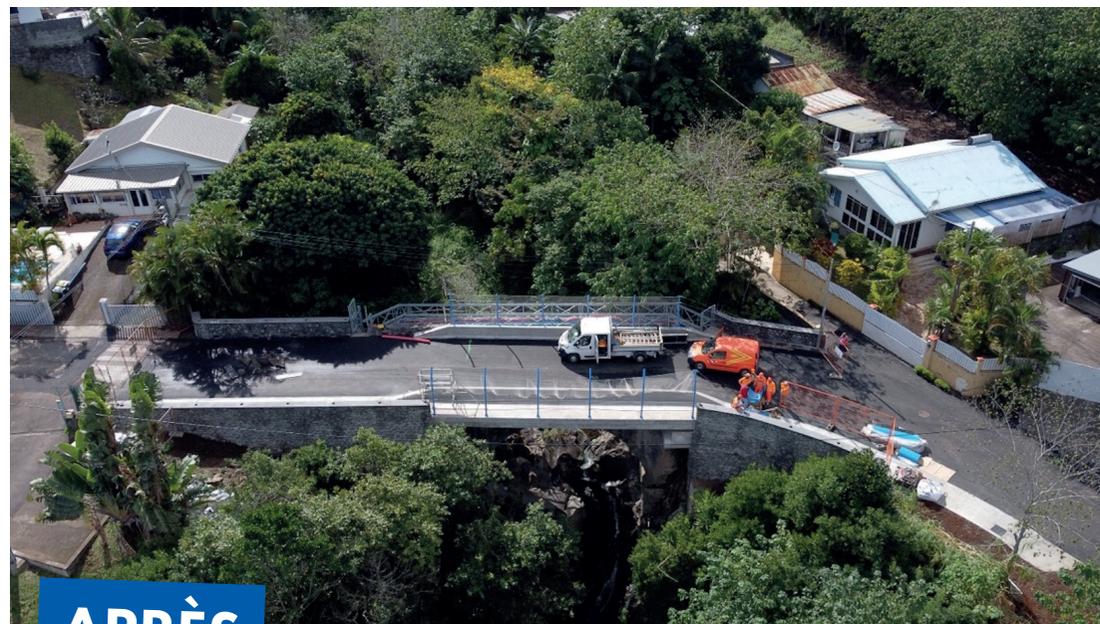
On notera à travers cette coupe du nouvel ouvrage de 2024 (voir ci-contre), que :

- Plusieurs éléments de la partie inférieure de l'ouvrage historique - notamment les murs de tête du pont en maçonnerie ou tympan – sont conservés
- Seuls une partie minime des couronnements des tympan sera démolie pour faire place au nouvel ouvrage
- La largeur de la chaussée, désormais à double sens, est passée de 4,60 m à 6,25 m.
- Un réseau d'eau pluviale en gouttière a été créé sous l'ouvrage, de même que les fourreaux des réseaux de télécommunication et d'électricité.
- Le réseau d'adduction d'eau potable est aussi mis en place en encorbellement sous la corniche métallique.
- Un dispositif anti-suicide est installé des deux côtés de l'ouvrage qui comprend une voie piétonne et cyclable, sécurisée et séparée de la chaussée élargie par un dispositif de retenue MVL ou Muret véhicule léger.



UN NOUVEL OUVRAGE PLUS LARGE

AVANT



APRÈS

COÛT ET CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Le marché de travaux a été notifié le 18 janvier 2023 à l'entreprise GTOI pour un montant de **1,15 M€**.

Au total, l'opération aura coûté environ **1,8 M€** (études, topographie, laboratoire, CSPPS...) à la collectivité départementale.

L'opération bénéficie d'une subvention de l'Etat (Fonds Exceptionnel d'Investissement – FEI 2022) de **895 852 €**.

Les travaux ont démarré en février 2023 et sont actuellement achevés malgré quelques retards liés aux congés du BTP et au passage des cyclones Belal et Candice au début de l'année 2024.

750 KM DE ROUTES À ENTREtenir

Le Département assure l'entretien de plus de 724 kilomètres de RD dont 420 km de routes de montagne. La Collectivité va au-delà de ses missions de maintien du bon état et de sécurisation des routes départementales, en mettant en œuvre un programme d'amélioration et de développement de ce réseau. Chaque année, un montant de 30 M€ (25 M€ en investissements et 5 M€ en fonctionnement) est affecté au domaine routier pour les interventions relatives au renforcement de chaussées, à la sécurisation des falaises, à l'entretien et la réparations de 400 ouvrages d'art.

LE CADRE

Le Département poursuit le programme de suppression des radiers, d'aménagements urbains et de structuration du territoire par la création de voies nouvelles ou de déviations. Le développement du réseau routier s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental de Transition Écologique et Solidaire (PDTEs) et des directives découlant de la Loi d'Orientation des Mobilités applicable depuis mars 2021.

35 KM ÉQUIPÉS DE PISTES CYCLABLES

Un schéma directeur des routes départementales intègre par ailleurs des espaces pour les vélos dans les projets d'aménagements routiers. En fonction des emprises disponibles, la Collectivité fait en sorte que les cyclistes puissent se déplacer plus facilement et engage sur certains itinéraires de gros travaux d'élargissement (Exemple sur la RD55 à la Plaine des Palmistes, la RD17 à Étang-Salé, projet en cours sur la RD48b à Bras-Panon, RD27 à St Pierre...). Aujourd'hui le Département compte 35 km de routes départementales équipées de bandes ou de pistes cyclables (ou de marquage spécifique).



LES OBJECTIFS DE 2024

- Quelques travaux majeurs sont à signaler pour l'année en cours ;
- Poursuite de la suppression des radiers avec 7 projets en 2024 ;
 - Réaménagement complet du début de la RD55 (Plaine-des-Palmistes) ;
 - Déqualification du premier kilomètre de la RD70 route de Bois Court (Plaine des Cafres) ;
 - Élargissement et sécurisation de l'ouvrage Montplaisir sur la RD3 ;
 - Aménagement de trottoirs et pistes cyclables à l'Étang-Salé, Saint-Paul et la Possession.

